Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle instance de médiation cantonale au service des personnes handicapées

Un nouveau médiateur cantonal au service des personnes handicapées résidant dans une institution vient d'entrer en fonction. Travaillant en étroite collaboration avec la médiatrice santé engagée en 2004, ses activités viseront à promouvoir les droits des personnes handicapées et à désamorcer les situations de conflit liées au non-respect de ces droits.

Depuis 2004, le Bureau cantonal de médiation santé est dédié à la défense des droits des patients des établissements sanitaires ainsi qu'à ceux des résidents en établissements médico-sociaux. Il élargit désormais ses activités grâce à l'engagement d'un nouveau médiateur au service de la défense des droits des personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales résidant en établissements socio-éducatifs. Le Bureau est à cette occasion rebaptisé Bureau cantonal de médiation des patients, résidents ou usagers d'établissements sanitaires et d'établissements socio-éducatifs, tandis que les deux commissions d'examen des plaintes existantes dans le domaine de la santé élargissent également leurs activités à ce nouveau domaine.

Nommé par les deux commissions d'examen des plaintes à la suite d'une mise au concours, Monsieur Patrick Vuille a été engagé à 50% au poste de médiateur cantonal du secteur socio-éducatif. Il est chargé de traiter les plaintes relatives à une violation des droits des personnes handicapées consacrés par la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées. Agé de 47 ans, M. Vuille est au bénéfice d'une licence universitaire, d'un brevet fédéral en assurances sociales, d'un certificat en santé communautaire et d'un certificat en médiation générale. Il occupe actuellement un poste de conseiller scientifique à 50% auprès du Service de la prévoyance sociale du canton de Fribourg, où il collabore à l'élaboration du plan stratégique cantonal et à la mise en place de la nouvelle loi sur les personnes en situation de handicap. Sa formation en médiation, son expérience et ses qualités humaines ont convaincu les commissions d'examen des plaintes. Dans l'exercice de sa fonction, Monsieur Vuille jouira d'une totale indépendance.

Cette nouvelle médiation au service du secteur socio-éducatif répond aux principes généraux de la médiation, c'est à dire qu'elle est volontaire, gratuite, confidentielle et

rapide.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 janvier 2011

DSAS, Patrick Vuille, médiateur secteur socio-éducatif, 021 316 09 86 Françoise Jaques, cheffe Sce de prévoyance et d'aide sociales, 021 316 52 00